

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale  
Service des communes  
139 41

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 FEVRIER 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL****OBJET : Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue - Contrat  
Départemental de Développement et d'Aménagement 2016/2019 - Tranche 2019.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue (PNRC) pour la tranche 2019 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2016/2019.

Le PNRC a lancé une importante opération de rénovation de plusieurs bâtiments répartis sur son territoire, dont :

- Le Mas du Pont de Rousty, sur la commune d'Arles, qui abrite le siège administratif du syndicat, le musée de la Camargue et ses réserves, la maison du gardien ;
- La Maison du Parc, située à Pont de Gau sur la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer, qui comprend un bâtiment d'accueil du public et des locaux techniques ;
- Le domaine de la Palissade, sur la commune d'Arles, composé d'une bâtisse principale construite en 1909 accueillant le public et du personnel administratif, de bâtiments techniques et d'un logement de gardien.

Il est à noter que le Parc Naturel Régional de Camargue n'est pas assujetti à la TVA.

Les opérations envisagées pour la tranche 2019 de ce contrat sont les suivantes :

- TRAVAUX D'EXTENSION DU MUSEE DE LA CAMARGUE

Après une première tranche de travaux qui a permis la rénovation globale de la bergerie, la deuxième tranche consiste à construire un bâtiment d'extension qui comprendra : une billetterie, une salle d'expositions temporaires, une réserve photographique destinée aux collections du musée et du conservatoire du littoral, une librairie-boutique, des sanitaires et des locaux techniques. Les aménagements seront conformes aux exigences du label « Tourisme et Handicap ».

Le projet d'extension se caractérise par son innovation ; dans le choix des matériaux de composition (bois, acier) et dans sa structure sur pilotis, l'extension s'articulera autour d'un bloc de bois brut, métaphore de l'Arche de Noë.

Par ailleurs, l'extension du bâtiment sera conçue comme zone refuge des collections, des biens matériels et des personnes en cas d'inondation. Cette réalisation répondra ainsi à la fois aux exigences de la loi Musée qui impose des mesures préventives face aux risques naturels et aux préconisations du Plan de prévention des risques inondation pour les bâtiments recevant du public.

Le coût global de l'opération, prévue de 2016 à 2019, est estimé à 1.012.972 € TTC dont 60.972 €TTC pour la tranche 2019.

Le projet bénéficie d'une subvention de l'Etat d'un montant de 150.000 €, de la Région d'un montant de 125.000 € et de la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette d'un montant de 50.000 €. La subvention départementale pourrait être fixée à 464.357 € dont 50.000 € pour la tranche 2019.

- ETUDES PROGRAMMATIQUES POUR LA RENOVATION GLOBALE DU SIEGE ADMINISTRATIF DU MAS DU PONT DE ROUSTY ET TRAVAUX DE RENOVATION D'URGENCE

Le mas du pont de Rousty abrite le siège administratif du Parc naturel régional de Camargue. Il s'agit d'un bâtiment historique dont la qualité architecturale est représentative des savoir-faire de Camargue existant au XVIIème siècle, lorsque le site était un lieu de vie et d'activités pastorales et viticoles.

Aujourd'hui, l'usage professionnel du bâtiment se heurte à une configuration inadaptée aux conditions de travail des employés et à l'accueil du public. Deux axes d'intervention ont été définis par le PNRC. Dans un premier temps, des travaux de maintien et de mise aux normes du bâtiment vont concerner : la restauration de la toiture, le remplacement des menuiseries et la mise en place d'un assainissement autonome. Dans ce programme de rénovation sont également prévues les mises aux normes en matière de sécurité et d'accessibilité. Dans le cadre d'un réaménagement global de l'espace, une étude de programmation est engagée pour prioriser les opérations et estimer précisément leur coût. Compte tenu de l'intérêt patrimonial du bâti, les travaux de restauration devront concilier les modes architecturaux traditionnels et les procédés innovants pertinents.

Le coût de l'étude de programmation et des travaux d'urgence, prévus de 2016 à 2019, est estimé à 254.210 €TTC, dont 32.134 €TTC pour la tranche 2019.

Le projet bénéficiant d'une subvention de la Région d'un montant de 120.000 €, la subvention départementale pourrait être fixée à 102.568 € dont 13.635 € pour la tranche 2019.

- TRAVAUX DE RENOVATION DE LA MAISON DU PARC AUX SAINTES-MARIES-DE-LA-MER

Située sur la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer, la Maison du Parc accueille les visiteurs régionaux, les excursionnistes et les vacanciers étrangers. Elle est aussi un lieu de rencontre pour les habitants du territoire.

Le PNRC envisage d'importants travaux d'aménagements qui permettront de répondre aux objectifs attendus en termes d'informations générales sur la Camargue et de sensibilisation des visiteurs aux spécificités du territoire. Afin de planifier la mise en œuvre du nouveau projet, les travaux seront réalisés par tranches. Une étude de mise hors d'eau et hors d'air réalisée par la SOCOTEC a permis de définir les travaux les plus urgents. Pour la tranche 2019, la couverture du bâtiment et les baies vitrées seront remplacées.

Le coût des travaux, prévus de 2016 à 2019, est estimé à 187.224 €TTC, dont 58.251 €TTC pour la tranche 2019.

Le projet bénéficiant d'une subvention de la Région d'un montant de 37.524 € la subvention départementale pourrait être fixée à 112.334 € dont 28.334 € pour la tranche 2019.

- AMELIORATION DES CONDITIONS D'ACCUEIL AU DOMAINE DE LA PALISSADE

Les bâtiments du domaine n'ont pas été rénovés depuis leur ouverture au public. Aujourd'hui, l'évolution des réglementations et des normes, l'usure du temps et les attentes du public imposent une série de travaux nécessaires à l'adaptation des bâtiments à ces nouvelles modalités.

L'ensemble des travaux, indispensables au maintien de l'accueil du public, concerne :

- l'amélioration des conditions d'accueil des visiteurs avec la rénovation du bloc sanitaire et la création de rampes d'accès aux bâtiments pour les personnes à mobilité réduite ;
- la remise aux normes de la station de potabilisation d'eau du site ;
- la réfection des bureaux, des escaliers, de la toiture et de la chape du garage ;
- la mise aux normes du circuit électrique de l'atelier et du garage avec la création de points lumineux.

Le coût des travaux, prévus de 2016 à 2019, est estimé à 131.742 €TTC, dont 33.955 €TTC pour la tranche 2019.

Le projet bénéficiant d'une subvention du Conservatoire du Littoral d'un montant de 60.514 €, la subvention départementale pourrait être fixée à 68.086 € dont 16.290 € pour la tranche 2019.

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2019 de ce contrat 2016/2019 s'élève à 185.312 €TTC. La participation globale du Département des Bouches-du-Rhône pourrait être fixée à 108.259 € pour la tranche 2019, conformément à l'annexe 1 du rapport qui présente également l'échéancier actualisé.

Ce rapport est sans incidence financière. La dépense est déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental, sur l'autorisation de programme 2016-10127V, en application de la délibération n° 309 du 16 décembre 2016.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL